

Initiatives ministérielles

neurs de continuer d'échanger, d'acheter ou de vendre des armes à feu.

L'idée de ce projet de loi est ultimement de veiller à la sécurité de la société canadienne. J'espère que mes collègues voudront bien faire preuve de patience tandis que je leur explique les raisons sur lesquelles je base ce que j'ai à dire aujourd'hui.

Mon frère jumeau, dont, j'en suis sûr, mes collègues d'en face se souviennent, et moi avons été élevés dans une ferme, dans le centre du Manitoba. Pour une raison ou une autre, mes parents ne voyaient pas la nécessité d'avoir une arme à feu chez eux.

Malgré tout, un jour, en fouillant dans le grenier, nous avons trouvé deux vieilles armes à feu—bien sûr, c'était toujours mon jumeau qui faisait tous ces mauvais coups. La détente de l'une de ces armes ne fonctionnait plus du tout. Quant à l'autre, c'était un de ces vieux fusils Snyder qui ont déjà servi à des fins militaires, au cours de la Première Guerre mondiale ou même avant.

Nous avons joué avec ces armes durant plusieurs années. Je ne sais pas ce qu'elles sont devenues, mais c'étaient manifestement des antiquités. Si nous avions eu à cette époque les règles que nous nous préparons à adopter, nous aurions certainement été légalement en faute.

Je me rappelle cependant que mes amis s'achetaient des armes de calibre .22, à utiliser «lorsqu'ils seraient en âge de le faire». J'allais à la chasse avec eux. La seule recommandation que me faisaient alors mes parents, c'était «sois prudent».

Ce que je veux dire, c'est que c'était suffisant, la plupart du temps. La plupart d'entre nous étions prudents. Je dois dire que dans les années 40 et 50, on pouvait commander une arme à feu par la poste, l'utiliser sans formation et la céder à quelqu'un d'autre sans que rien ni personne nous en empêche.

Ceux d'entre nous qui ont survécu sans que leur usage des armes à feu soit assujéti à des règlements ont l'impression d'avoir perdu un peu de leur liberté et de leurs privilèges, parce que nos problèmes sociaux ont entraîné l'adoption de règles exigeant une formation au maniement des armes à feu et régissant l'acquisition, la vente et l'entreposage de ces armes.

En conclusion, je signale que les gens de mon âge se souviennent de temps plus heureux où l'on croyait que les propriétaires d'armes à feu avaient le sens des responsabilités et où l'on présumait qu'ils seraient prudents et prendraient les précautions voulues. C'est parce qu'ils se rappellent tout cela que les propriétaires d'armes à feu réagissent mal aujourd'hui.

• (1620)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais indiquer au député plusieurs raisons expliquant pourquoi, d'un bout à l'autre du pays, il y a une opposition grandissante à toute nouvelle réglementation visant les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

La première raison est que cela revient cher. D'après le ministre, la mise en oeuvre de cette mesure législative va coûter 85 millions de dollars. D'autres estiment qu'il en coûtera des centaines de millions de dollars. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous demandons pourquoi consacrer tant d'argent à l'enregistrement des armes à feu, surtout en période d'austérité budgétaire.

Cet argent devrait plutôt aller aux soins de santé et aux autres programmes sociaux.

La deuxième raison est que ce système n'est pas protégé. Si n'importe quel pirate peut avoir accès aux listes informatisées du Pentagone, ce système deviendra une précieuse source de renseignements pour les criminels.

La troisième raison—et les députés d'en face vont dire qu'il n'y a que les paranoïaques pour prétendre ça—c'est que c'est un pas de plus vers la confiscation. Le ministre a répété à maintes reprises qu'à son avis seuls les agents de la paix et les membres des forces armées devraient posséder des armes. Après de telles déclarations, faut-il s'étonner que les Canadiens deviennent paranoïaques et craignent qu'on leur confisque les armes à feu qu'ils ont acquises de façon tout à fait légale?

M. McKinnon: Monsieur le Président, je ne vois pas là de questions, aussi vais-je commenter les observations du député.

Il est vrai que nous avons déjà un système d'enregistrement. Nous pouvons suivre une arme à feu à la trace, du fabricant à l'acheteur, en passant par le distributeur, le grossiste et le détaillant, mais pour ce faire, à l'heure actuelle, il faudrait passer des centaines d'heures à éplucher les livres de plusieurs organismes.

Avec le système que j'imagine, ce serait presque la même chose qu'avec une carte de crédit. Toutes les carabines seraient énumérées. On obtiendrait automatiquement tous les renseignements concernant une arme donnée. Grâce à un système informatisé, on serait en mesure de repérer instantanément une carabine, et de réduire le coût et le temps requis pour le faire.

M. Grant Hill (MacLeod, Réf.): Monsieur le Président, j'ai toujours pensé que le député était très raisonnable.

A-t-il fait un sondage dans sa circonscription? Sinon, a-t-il l'intention de le faire et de suivre les conseils de ses électeurs en la matière?

M. McKinnon: Monsieur le Président, non, je n'en ai pas fait. Oui, je suis raisonnable. Je vais me prévaloir du même privilège que le député d'Edmonton et je vais suivre ma conscience.

[Français]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens sur le projet de loi C-68, Loi sur les armes à feu. Je suis un peu surpris du débat, que j'ai suivi depuis le début, concernant ce projet de loi. J'ai remarqué des positions antagonistes, j'ai remarqué, peut-être un peu plus de la part de nos collègues du Parti réformiste, des arguments qui me paraissent disproportionnés et très discutables. J'en ferai état au cours de mon intervention.

Je vous dirai d'entrée de jeu que je suis favorable au principe du projet de loi présenté par le ministre de la Justice. Je ferai d'abord une courte présentation du projet de loi, j'en donnerai les grandes lignes, par la suite je vous dirai sur quels principes je m'appuie pour lui donner mon adhésion.

Le projet de loi C-68 instaure un système de permis de possession et d'utilisation d'armes à feu.

Le projet veut aussi mettre sur pied un vaste système d'enregistrement pancanadien des armes à feu. Je mentionne ces deux mesures d'entrée de jeu parce que d'après ce que j'ai pu voir des